



Convocation brigade suite vol

Par **puka**, le **10/03/2008** à **08:31**

au mois d'aout j'ai été licenciée pour faute grave (vol dans l'entreprise) j'ai été arrêté et suis passée au tribunal . Jusqu'ici tout allait bien .Hier , dimanche 9 mars la brigade d'estaires m'a téléphoné pour me convoquer le 17 mars parce qu'il y a eu un vol chez eux et ils convoquent toutes les personnes travaillant là-bas à l'époque (début 2007) hors je n'ai rien fait je n'étais même pas au courant Dois je y aller vue que je ne travaille plus pour cette société parce que j'ai peur que j'endosse tout au vue de ce que j'ai fait au mois d'aout merci de votre aide parce que je panique je paie déjà assez cher mon erreur je ne retrouve pas d'emploi en plus j'ai écopé de 13 mois avec sursis au tribunal je suis maman de 3 enfants et je ne veux pas les perdre .Comment ca va se passer sachant que je ne sais pas plus de quoi il s'agit .est ce que ca peut se retourner contre moi

Par **Jurigaby**, le **11/03/2008** à **12:09**

Bonjour.

A priori, vous ne risquez rien si vous n'avez rien fait.

On en condamne pas les gens sur la base de simples présomptions.